

①

TRADUCTION EN FRANÇAIS D'UNE  
EMISSION SUR RADIO MUHABURA

Journaliste : MULISA-JEANNE

① D'abord de la musique.

② Début info

①

K0245045

\* Amis auditeurs de la Radio Muhabura, Muhabura, la voix du FPR-INKOTANYI, pour commencer, je vous dis salue. Que la paix soit avec vous.

\* INKOTANYI n'accepteront jamais que Habyarimana maltraite ceux qui militent pour la démocratie au Rwanda.

\* Habyarimana et son Parti renvoie continue à poser des handicaps aux parties qui militent pour la démocratie dans notre pays.

\* Jusqu'ici, il n'a <sup>rien</sup> épargné pour décourager ceux qui sont contre son régime totalitaire.

\* Il a commis des arrestations, il a tué, il confisque par force les biens des citoyens.

\* Le peuple Rwandais a dit, non, à cet état de chose et s'est soulevé pour combattre son régime.

\* Il y a les INKOTANYI aux champs de bataille, les journalistes avec leurs plumes, les citoyens, partout où ils se réunissent ne

parlent que d'Habyarimana qui refuse de  
Ceder au peuple son pouvoir.

Pour le moment, il y a change d'astuces, il  
essaie de se rallier les partisans en le corrompant  
matériellement avec les biens du peuple détourné.

Les hauts fonctionnaires sont dégoûtés et rempla-  
cés par ceux qui acceptent de servir pour ses fins.

Les députés eux, ils les utilisent, maintenant  
pour créer des lois empêchant le peuple à user  
du droit que leur a donné la nouvelle constitution  
de manifester publiquement leurs mécontents-  
ments.

Actuellement pour toute manifestation publique,  
il faut les Gendarme au préalable et leur dire  
l'heure et le lieu où va se dérouler la manifesta-  
tion

Tout cela, Habyarimana, le fait sciemment afin  
qu'il trouve assez de temps pour <sup>lui</sup> permettre  
d'user de son pouvoir pour éliminer, ceux des  
Rwandais qui crient publiquement, manifestants  
leurs mécontentement causé par son mauvais  
pouvoir

Tout Comme Habyarimana Refuse la parole au peuple, de même, elle lui est refusée au Front (au) au Front) où au Nord du pays, il se trouve au prise aux INKOTANYI.

Vous vous souvenez qu'au cours des mois passés, les INKOTANYI n'ont accordé à son armée aucun repos.

Le 18/mai/1991, au Mutara, près de Gabiro y tomba 48 soldats d'Habyarimana y compris un Major. Ce jour-là, il a été saisi 2 fusils mitrailleurs, 60 fusils de marque FARs, 2 masotera ( ) 30 fusils anti-chars.

Après 3 jours de seulement, les INKOTANYI tendirent une embuscade aux Troupes gouvernementales entre le Geste house Gabiro et chez Nyirobebene, et y tuèrent 54 militaires venus au Front en remplacement d'éléments tués dans le combat du 18/mai.

Le 22 et le 24/mai, dans la Commune Butaro, y tomba 30 militaires y compris un Capitaine.

Dans tous ces combats, les INKOTANYI y ont saisi 71 fusils de marque FARs, 1 masotera ( ), 80 grenades lançable, par fusils, 61 bombes de Comm, 24 grenades anti-chars, 4 mâles pleine de cartouches, 4 batterie a Radio; Radio de marque: «Tomson» ainsi que 80 grenades lançable à main.

La guerre a alors augmentée d'ampleur pendant tout le mois de juin mais avec une ampleur spéciale au mois de juillet.

Puisqu'à la date du 4/ juillet, 1 Rwabutama, dans la Commune Butaro, Prefecture de Ruhengeri, y tombèrent 20 militaires de Habyarimana et dans la Commune Kinigi y tomba une dizaine.

Aussi le même jour, dans Kabuga, Bushara et Nyagatare dans Mutara y tombèrent 15 militaires gouvernementaux. (d) Dans ces combats 3 militaires ont été faits prisonniers, 4 fusils mitrailleurs, 22 fusils de marque FAR et beaucoup de mâles remplis des Cartouches furent saisis.

L'armée du FPR a perdu 5 militaires uniquement et 21 autres furent blessés mais il n'y a pas eu d'armes perdues.

En date du 17/ juillet aussi, les militaires d'Habyarimana tombèrent dans l'Emboscade de ceux du FPR GIKOBA, dans la Commune MUVUMBA, Nyagatare et Ryabega.

Dans les combats qui y sont déroulés les gouvernement y ont perdu 10 militaires et un Camion Mercedes Benz, qui les transportait.

En date du 19/ juillet, les combats qui ont eu lieu dans la Commune Kinigi beaucoup de militaires de Habyarimana y tombèrent et d'autres y ont été blessés.

Ce même jour, l'armée du FPR conquiert 3 endroits où campaient les militaires de Habyarimana dans Butaro, à Nyamucucu, Rubabutama et Gitege. Ça se comprend que ces militaires se sont repliés car ils étaient malmenés.

Ce jour, au Mutaro, l'armée du FPR a détruit les campements des militaires de Habyarimana dans Ruemasha, Mashaka et Gikoba dans la Commune Murumba.

Le lendemain, le 20, les INKOTANYI se trouvant à Ruhengeri ont détruits les campements de l'armée gouvernementale dans Gitege près du lac Burera.

Ce même jour également, les militaires de Habyarimana qui se trouvaient entre les vallées Gahinga et Bukabura se heurtèrent à ceux du FPR, beaucoup y tombèrent et d'autres furent blessés.

Au 22 et 23 / juillet, ceux de Habyarimana essaierent de se venger et attaquèrent les positions du FPR dans Nyamucucu, Rubabutama et Gitege, mais les INKOTANYI les repoussèrent laissant derrière eux beaucoup d'armes.

Dans ces combats du 17 au 24, il y a eu un seul mort dans le rang des INKOTANYI et très peu de blessés.

En bref, dans tous ces combats y  
 tombèrent 198 militaires de Habyarimana,  
 furent saisies 6 fusils mitrailleurs,  
 153 FARs, 4 machettes ( ), 30  
 canons anti-chars, 8 grenades lançable  
 par fusils, 61 bombes de comon.

Nousique

(9)

suite

Malgré que les Forces gouverne-  
 mentales sont malmenées, comme nous  
 venons de le voir, cela n'a pas empêché  
 à Habyarimana de dire que les attaques  
 ont diminué et qu'il reste des petites  
 attaques ayant pour but le vol des bétails  
 et de récoltes.

La Radio, pour sa part reconnaît qu'il  
 ya encore la guerre mais diffuse que  
 chaque fois les INKOTANYI trouvent  
 vigilants ceux de Habyarimana et leurs  
 attaques semblent comme heurtées sur  
 le Rocher.

Ce qu'on peut se demander, toutefois,  
 c'est à savoir: Pourquoi le 1/4 de la  
 population de Butaro avait quit dans  
 les autres communes, si jamais il n'y  
 avait pas eu de guerre dans la Région.

Habyarimana a refusé de (reconnaître)  
 reconnaître jusqu'ici que ses agresseurs  
 sont des Rwandais et cache de montrer qu'il  
 est exacerbe par les INKOTANYI. C'est pourquoi  
 il dit toujours qu'il a été agressé par l'UGANDA.  
 Habyarimana, tout le monde le sait, fait  
 tout ceci pour attirer l'aide étrangère et  
 celle de la population.

Autaement, nous croyons qu'il n'y a aucun Rwandais qui aime son pays qui peut tolérer que son pays soit agresseé par l'Étranger.

Dans le cas où cela adviendrait le FPR ne craindrait pas et prendrait le devant pour (le) défendre la Patrie.

Habyarimana, qu'il laisse le prétexte de la guerre pour frustrer le peuple de son droit.

Aussi longtemps que Habyarimana maintiendra le pouvoir totalitaire, les INKOTANYI ne déposeront jamais les armes. Ils se mettront ensemble avec les autres honnêtes Citoyens pour lutter contre lui, jusqu'à ce qu'il accepte de donner aux Rwandais leurs droits, pour qu'ils mettent en place un gouvernement de leur choix.

Lèvez-vous alors pour lutter en faveur de notre droit.

Buniques

—>  
suite

Com m u n i q u e ' d u F P R

Communiqué du FPR, sur la Convention de la Nsele visant à rétablir la paix et la sécurité au Rwanda :

Front Patriotique Rwandais INKOTANYI, après avoir remarqué que la Convention de la Nsele visant à rétablir la paix et la sécurité, signée le 29/mars/1991, entre le FPR-INKOTANYI et l'État Rwandais, est restée lettre morte, alors qu'il est préoccupé de la sécurité de tous les Rwandais, déclare qu'il est prêt au maintien du cessez le feu tel que convenu dans la Convention de la Nsele et ---

demande à l'Etat Rwandais de l'observer lui aussi.


Ceci, FPR l'a fait pour prendre le devant dans le processus du retour à la paix et à la sécurité dans notre pays. Il est clair que c'est ne pas lui qui a fait que la Convention de la Nsele ne soit pas respectée.

FPR - INKOTANYI veut que l'Etat Rwandais respecte l'article 2, dans son premier alinéa, de la Convention de la Nsele et (puis) que tous les conflits se terminent avant le 5/aout/1991.

Tout les autres articles, inclus dans la Convention de la Nsele devront être respectés avant le 23/aout/1991.

Fait à BRUXELLE 23/ juillet/1991

Signé: Kanyarukwe Alexis.  
Président du FPR





\* Rappel  
con. Nsele

Amis auditeurs de la Radio Muhabura, voici le Rappel des points importants inclus dans la Convention de la Nsele qui vient d'être lue dans le Communiqué du FPR que vous venez de suivre:

- ① Les combats entre l'Etat Rwandais et le FPR - Inkotanyi devraient prendre fin le 23/03/ à partir de minuit l'heure du Rwanda.
- ② Cet arrêt de combats devr<sup>ient</sup> aller ensemble avec l'arrêt des conflits et des toutes sortes des provocations afin que les négociations politiques puissent commencer.
- ③ Ils devraient être aidés dans leurs négociations par le Président du Zaïre qui accepta d'être le médiateur des parties en conflits.
- ④ Les 2 parties devraient arrêter l'approvisionnement en cartouches et tout autre matériel militaire aux fronts.
- ⑤ La Convention accordée aux deux parties de continuer à approvisionner aux militaires aux fronts, tout le nécessaire pour leur survie à condition de ne pas y approvisionner du matériel militaire.
- ⑥ Tous les Prisonniers de guerre ainsi que tous ceux qui ont été arrêtés à cause de la guerre devraient être libérés dans 5 jours qui suivront la date de cette signature.
- ⑦ Cette Convention accordait à chaque partie de rapatrier les dépouilles mortelles de leur,

tombeés aux champs de bataille et aussi que chaque partie devrait faciliter à l'autre l'accomplissement de cette opération.

⑧ La Convention prévoyait qu'après la mise en place de la mission militaire d'interposition, tous les militaires étrangers qui se trouvent au Rwanda Partiront.

⑨ La Convention interdisait à chaque partie d'essayer d'infiltrer les militaires et d'introduire les matériels militaires dans le Camp adverse.

⑩ Elle stipulait encore que les adversaires se gardent d'augmenter leurs effectifs militaires aux Fronts

Cette convention stipulait aussi que les 2 parties ne gardent de piéger les mines Anti-personnelles et Anti-chars et aussi qu'il n'y ait aucune partie qui handicape l'activité de la mission de déminage des mines piégées au préalable.

Dans cette convention, il était prévu également la mise en place d'une mission militaire d'interposition dirigée par le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Cette mission devrait être composée de 15 officiers militaires égyptois, 15 officiers militaires Burundais, 15 officiers militaires UGANDAIS, 15 officiers militaires Tanzaniens, 5 officiers militaires du gouvernement Rwandais et 5 officiers militaires du FPR.

C'est cette mission qui fut chargée de contrôler l'arrêt des combats et devrait informer le Secrétaire Général de l'OUA si il y a une partie qui viole la Convention et qu'elle lui informe les chefs de l'Etat de notre sous-région.

Cette mission d'interposition devrait elle-même élaborer les règlements et lois devront leur permettre le contrôle sur l'arrêt des combats conformément à la Convention de la Ndélé.

La Convention prévoyait que les discussions sur les problèmes politiques devront commencer dans 15 jours qui suivront la signature de cette Convention.

Tous les Rwandais épris d'esprit patriotique se trouvant au Rwanda ou à l'Étranger, voir les amis du Rwanda se sont félicités de cette Convention, dont ils croyaient être le regain de la paix et d'attente parmi les Rwandais.

Cet espoir, toutefois, n'a pas duré, la déception est advenue soudain, car (Habyarimana) l'État de Habyarimana n'a jamais observé cette Convention.

Écoutez vous même : la veille de la signature de la Convention, l'armée de Habyarimana envoyant les bombes, parmi lesquelles celles de CATIUSHA dans les Camps de l'APR dans Ruhengeri et au Mutaro dans Byumba en date du 30/mars et 1/4.

Non seulement, le Gouvernement de Habyarimana est passé outre la Convention aux Fronts, mais aussi a continué de proférer des paroles de provocation.

Ministre Bizimungu Kazimira, en revenant de la Nselé où il venait de poser sa signature à la Convention sur l'arrêt des Combats a qualifié les INKOTANYI des Vaux Rens (MIHIRIMBIRI) ne sachant ni lire ni écrire et qui pillent la population.

⑦

Cela, vraiment, nous nous convenons tous que ça va à l'encontre de l'article, dans la Convention, interdisant la prolifération des paroles provocatrices et les conflits afin que les négociations puissent avoir lieu.

La Radio nationale que Habyarimana a fait même, continue à diffuser des émissions provocatrices.

L'Etat a signé la Convention avec le FPR-INKOTANYI, mais (leur) sa Radio continue à surnommer les INKOTANYI des ennemis du Rwanda, des Terroristes INYENZI (serpents très venimeux), des ségrégationnistes, des traîtres, les ennemis qui nous ont agressés ainsi que d'autres qualifications contraires à la tradition Rwandaise de se respecter.

L'Etat de Habyarimana n'a pas relâché toutes les personnes arrêtées suite à la guerre, comme prévu dans la Convention de la NSELE.

ici, nous citerons : les militaires du FPR faits prisonniers aux Fronts, ceux qui ont été (faits prisonniers) condamnés par les Tribunaux, soit disant qu'ils sont complices des INKOTANYI, ceux qui attendent de comparaître devant les Tribunaux et ceux qui <sup>étaient</sup> dans l'armée de Habyarimana furent arrêtés dès le début de la guerre.

Malgré que la Convention de la Nsele prévoyait que les militaires étrangers devraient quitter le pays.

Jusqu'ici l'Etat de Habyarimana ne l'a pas observé.

Au contraire, il a fait appelle aux autres forces armées qui n'étaient pas présent, comme celle du Kenya venu après la signature de cette Convention.

La Convention de la Nsele prévoyait que l'Etat Rwandais recontra le FPR-INKOTANYI 15 jours après, à dater de la signature de la Convention de la Nsele. Jusqu'ici, pourtant, l'Etat de Habyarimana n'a pas encore accepté d'aller (négocier) à ces négociations.

A la date du 1/ juillet/ Habyarimana dit qu'il accepte ces négociations mais dit-il : « mais alors, qui doit faire des négociations devra avoir le partenaire avec qui négocier.

La, on peut se demander si il a perdu la copie de (négociation) la Convention de la Nsele.

Si non, cette Convention explique clairement qui sont les signataires de cette Convention.

Amis auditeurs, vous entendez vous même ce qui constitue l'handicape à la paix aux Rwandais.

Amis auditeurs, vous

FPR pense toujours à vous et a choisi de prendre le devant pour rappeler à l'Etat de Habyarimana qu'il ne doit pas s'en tenir, qu'il doit suivre la voie de la négociation, comme prévu dans la Convention de la Nselé. Ainsi, le gouvernement de Habyarimana s'il veut, vraiment la paix du peuple qu'il observe cette Convention car c'est cette Convention qui est la vraie voie qui nous amènera à la paix que nous vous voulons tous.

Vous étiez ensemble avec

Amulisa Jeanne

Musique finale

